

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 26 juin 2017, à 19h00 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance spéciale du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Mesdames les Conseillères Louise Sénécal et Nancy Lessard, Messieurs les Conseillers Gino Vachon et Jérôme Bélanger, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

La secrétaire de l'assemblée est Madame Kathleen Veilleux.

La présente séance extraordinaire a été convoquée par Madame Kathleen Veilleux, directrice-générale, pour les sujets suivant seulement :

1. Adoption de l'avis de convocation.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption règlement 145-2017 modifiant le règlement 138-2017 prolongement des égouts de la route 108.
4. Club Âge d'or : Appui à la demande d'exemption de taxes à la commission municipale.
5. Acceptation de soumission –Groupe ABS –Contrôle de la qualité pour le 1^e et 3^e rang Sud.
6. Période de questions et commentaires.
7. Levée de la séance spéciale.

2017-06-167

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code municipal.

ADOPTÉ

2017-06-168

**RÈGLEMENT 145-2017 – MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 138-2017 PROLONGEMENT DES
ÉGOUTS DE LA ROUTE 108**

ATTENDU que le Conseil Municipal juge à propos d'amender le règlement numéro 138-2017, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt suite à la soumission.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné le 12 juin 2017.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil Municipal ordonne et statue par le présent règlement comme suit :

ARTICLE 1 Que le préambule du présent règlement en fasse partie intégrante.

ARTICLE 2 Que l'article 1 soit remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à exécuter le prolongement des égouts situé sur la route 108 Est selon les plans et devis préparés par WSP CANADA INC. portant les numéros de dossier 6603-16-0919 et le numéro de projet : 161-07670-01 en date du 2016-07-06, révisé le 2017-06-20 (Annexe A-1) incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert au bordereau des quantités et des prix soumissionnés par l'entreprise Construction Abénakis inc. en date du 2017-05-17(Annexe B-1) lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A-1 » et « B-1 ».

ARTICLE 3 Que l'article 2 soit remplacé par le suivant :

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 1 227 792 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 Que l'article 3 soit remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 1 227 792 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 5 Que l'article 7 soit aboli.

ARTICLE 6 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

LE MAIRE

LA DIRECTRICE

GÉNÉRALE

JONATHAN V. BOLDOC KATHLEEN VEILLEUX

2017-06-169

**CLUB AGE D'OR : APPUI À LA DEMANDE
D'EXEMPTION DE TAXES À LA COMMISSION
MUNICIPALE**

ATTENDU la demande du Club de l'Âge d'Or de Saint-Victor-de-Beauce Inc., auprès de la Commission Municipale du Québec, pour avoir une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière.

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor n'a aucune objection que le Club de l'Âge d'Or de Saint-Victor-de-Beauce Inc. soit exempt de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 154 rue Houle à Saint-Victor.

ADOPTÉ

2017-06-170

**ACCEPTATION DE SOUMISSION –GROUPE ABS-
CONTRÔLE DE LA QUALITÉ POUR LE 1^e et 3^e RANG
SUD**

Ont soumissionné, pour le contrôle de la qualité des matériaux pour le 1^e et 3^e rang sud

Groupe ABS : 11 701,70\$

Englobe : 12 125.49\$

Après étude,

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat de contrôle de la qualité des matériaux à l'entreprise Groupe ABS pour un montant de XXXX taxes incluses.

2017-06-171

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la présente séance spéciale est levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE**

JONATHAN V. BOLDUC

KATHLEEN VEILLEUX